



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4397

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements – Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques**

Nice, le 17 AOUT 2021

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Liste des destinataires

Lettre recommandée AR

Objet : Consultation projet d'élaboration du PPR incendies de forêt d'Aspremont

PJ : 1 dossier du projet de PPRIF

Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2019, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'incendies de forêt a été prescrite sur la commune d'Aspremont.

Les études techniques nécessaires à l'établissement de ce PPRIF sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis à l'avis des personnes publiques associées, avant sa mise à l'enquête publique.

Aussi je vous saurais gré, préalablement à l'enquête publique et en application des articles L.562-3 et R.562-7 du code de l'environnement, de bien vouloir recueillir l'avis de votre assemblée délibérante sur le projet de plan ci-joint.

J'attire votre attention sur le fait que cet avis, s'il n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente, sera réputé tacitement favorable. L'ensemble des avis, formulés ou réputés favorable, seront annexés au registre d'enquête publique afin que le public puisse en prendre connaissance.

Les avis émis, de même que les observations recueillies lors de l'enquête publique, pourront être pris en compte dans le plan approuvé, sans toutefois que les éventuelles adaptations ne portent atteinte à son économie générale.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour toute information sur ce projet.

Le sous-préfet de cabinet

Benoît HUBER

Liste des destinataires

- Monsieur le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière PACA,
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.